

## Procès-verbal n°32 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 30 Mars 2023
À :	14h00 siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.
Absent(e)s EX	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS. Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

### APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°31 de la réunion du 23 Mars 2023

### COUPE GARD LOZERE

- Les ½ finale de la coupe Gard Lozère aura lieu :
  - Samedi 08 AVRIL 2023 pour les catégories U17 et U19 à 15H00
  - Dimanche 09 AVRIL 2023 pour la catégorie U15 à 10H00.
- Le tirage au sort a été effectué ce jour en présence des clubs de ES PAYS D'UZES et N. GAZELEC GARDOIS.  
**Voir foot club ou site du District rubrique « coupes ».**

Les Finales auront lieu le JEUDI 18 MAI 2023.

### RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

#### CSR du 28.03.2023

##### • U15 D2 POULE B

N. CHEMIN BAS/FC CANABIER du 12.03.2023

PCM : dit match perdu par pénalité à N. CHEMIN BAS pour en reporter le bénéfice à FC CANABIER 2

Score : 0 à 3 (moins 1 point au classement à N. CHEMIN BAS).

##### • U15 D2 POULE A

FC LANGLADE/ST MARTIN DE VALGALGUES du 26.03.2023

PCM : dit match perdu par forfait à SAINT MARTIN DE VALGALGUES

Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à ST MARTIN DE VALGALGUES).



- **COUPE GARD LOZERE U17**

N. GAZELEC/SC MANDUEL du 18.03.2023

PCM : dit match perdu à MANDUEL pour en reporter le bénéfice à NIMES GAZELEC qui est qualifié pour le prochain tour.

Score : 3 à 0 en faveur de N. GAZELEC

- **U16/U17 D2 POULE B**

AS SAINT CHRISTOL LES ALES/FC LANGLADE du 18.03.2023

PCM : dit match à homologuer en son résultat.

## MODIFICATIONS RENCONTRES

- **U15 D3 POULE B**

### RC SAUVETERRE/THEZIERS

La Commission a bien reçu votre demande de modification pour la rencontre du 14.05.2023.

A ce jour, nous ne pouvons donner une réponse favorable car nous serons dans les deux dernières journées du championnat (ART 91 alinéa 3 des RG du District).

**En fonction du classement, une réponse officielle vous sera donnée le lundi 8 mai 2023.**

- **U16/U17 D2 POULE A**

FC RAIJA/ST JEAN DU PIN du 02.04.2023 aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 16H00 sur les installations de ALES (Delaune) – (accord des deux clubs).

- **U16/U17 D2 POULE C**

BEZOUCHE LES TROIS MOULINS/AEC SAINT GILLES du 16.04.2023 aura lieu le dimanche 23.04.2023 à 10H00 sur les installations de BEZOUCHE (accord des deux clubs).

- **U14/U15 D2 POULE B**

N. CHEMIN BAS/VERGEZE du 02.04.2023 aura lieu le samedi 01.04.2023 à 17H30 sur les installations de J. BOUIN Nimes (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D3 POULE A**

US MONOBLET/ES SUMENE du 02.04.2023 aura lieu le samedi 01.04.2023 à 16H00 sur les installations de MONOBLET (accord des deux clubs).

- **U14 TERRITOIRE GARD LOZERE HERAULT**

N. CHEMIN BAS D AVIGNON/AS ROUSSON du 02.04.2023 aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 17H00 sur les installations de J. BOUIN à NIMES (accord des deux clubs).

MENDE AFL/EP VERGEZE du 16.04.2023 aura lieu le samedi 15.04.2023 à 13H00 sur les installations de CAUSSE D AUGÉ à MENDE (accord des deux clubs).



## FORFAIT SIMPLE

- **U14/U15 D2 POULE A**

AS CAISSARGUES 2/SAINT LAURENT DES ARBRES du 26.03.2023.

Le club de AS CAISSARGUES nous informant par mail le vendredi 24 mars 2023, que leur équipe ne se déplacera pas à SAINT LAURENT DES ARBRES.

**PCM : match perdu par forfait à SAINT LAURENT DES ARBRES**

**Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à ST LAURENT DES ARBRES)**

## RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

**Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT**

**B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**JP RIEU**

